

Aide humanitaire face à une polycrise - réaffirmer nos principes pour réagir de manière plus efficace et ambitieuse aux crises humanitaires

2025/2085(INI) - 20/01/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 444 voix pour, 153 contre et 55 abstentions, une résolution sur l'aide humanitaire face à une polycrise - réaffirmer nos principes pour réagir de manière plus efficace et ambitieuse aux crises humanitaires.

Garantir le respect du droit international humanitaire et répondre au besoin d'une stratégie diplomatique humanitaire de l'UE

Rappelant que l'Union européenne et ses États membres demeurent le premier donateur mondial d'aide humanitaire, le Parlement a invité l'Union à continuer de renforcer le caractère central des principes humanitaires non négociables que sont **l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance et la promotion du droit international humanitaire** en appliquant une approche humanitaire fondée sur des principes et sur les besoins, en s'abstenant de conclure des partenariats qui porteraient atteinte à ces principes.

Les députés s'inquiètent de l'augmentation des violations du droit international humanitaire ces dernières années et déplorent le rétrécissement de l'espace humanitaire et l'érosion du respect du droit international humanitaire et des principes humanitaires. Ils ont condamné fermement l'augmentation alarmante des attaques contre des populations civiles et des infrastructures nécessaires à leur survie, des violations graves à l'encontre des enfants et des attaques contre des travailleurs humanitaires.

La Commission et les États membres sont invités à renforcer les actions visant à **prévenir les violations du droit international humanitaire** et à combler les lacunes en matière de surveillance des violations du droit international humanitaire.

Exprimant sa préoccupation face aux menaces, au harcèlement et à la criminalisation croissants des défenseurs des droits de l'homme et des volontaires humanitaires dans les situations de conflit et de crise, les députés ont demandé à l'Union de faire de leur protection une **priorité** de son engagement humanitaire.

Le Parlement a confirmé son **soutien au multilatéralisme** et demandé à la Commission de continuer à apporter son soutien essentiel à diverses entités des Nations unies dans le domaine humanitaire. Il a exigé la fourniture sans entrave et à grande échelle d'une aide humanitaire, sous la coordination des Nations unies et conformément aux principes humanitaires.

Les députés ont demandé une nouvelle fois à la Commission d'élaborer une **stratégie de diplomatie humanitaire de l'Union**, l'objectif étant de garantir l'accès à l'aide humanitaire, de protéger les travailleurs humanitaires et de préserver l'espace humanitaire dans les conflits armés. Ils ont invité la Commission à combler les lacunes en matière de surveillance des violations du droit international humanitaire.

Financement de l'aide humanitaire

Tout en se félicitant de la proposition de porter le financement de l'aide humanitaire à 25 milliards d'euros pour l'instrument «Europe dans le monde», le Parlement a demandé une **augmentation considérable du niveau de financement** de l'aide humanitaire dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) et insisté pour que ce niveau soit adéquat, prévisible et durable.

La Commission est invitée à:

- maintenir des lignes budgétaires et des instruments distincts pour l'aide humanitaire afin de respecter les principes de neutralité, d'indépendance et d'impartialité; les députés s'opposent à la proposition de fusionner l'instrument d'aide humanitaire de l'Union avec l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale - Europe dans le monde dans le prochain CFP;
- veiller à ce que la flexibilité accrue prévue dans le cadre du prochain CFP profite à l'action humanitaire de l'Union, en renforçant la transparence afin de garantir que le prochain CFP soit protégé contre les abus, les fraudes et les violations des principes de l'état de droit et des valeurs de l'Union;
- renforcer ses mécanismes de contrôle et de veiller à une sélection rigoureuse des partenaires locaux, à un suivi strict de l'utilisation des fonds;
- mettre en place des mécanismes de financement, de programmation et de coordination dédiés pour répondre aux besoins particuliers des enfants dans les situations de crises humanitaires.

Le Parlement a invité les États membres à tenir leur engagement collectif de consacrer au moins **0,7% du revenu national brut** (RNB) à l'APD, à remplir l'objectif d'APD consistant à verser 0,2% du RNB aux pays les moins développés d'ici 2030 et à consacrer 10% de leur APD à l'action humanitaire.

Élaboration d'une approche intégrée à l'égard des contextes fragiles

Le Parlement a souligné l'importance d'élaborer une **stratégie intégrée pour lutter contre la fragilité et les conflits** avec un financement adapté et propre au contexte qui réponde aux enjeux interdépendants de la paix, du développement, de l'action climatique et des besoins humanitaires, notamment en collaborant davantage avec le secteur privé local et en tenant compte de la dimension de genre.

La Commission devrait veiller à ce que les pays ne soient pas enfermés dans des cycles sans fin d'aide humanitaire, mais puissent plutôt progresser sur la voie du développement durable, le but étant de renforcer les communautés locales et de prévenir la dépendance à l'égard des approvisionnements extérieurs grâce au financement de services essentiels tels que l'éducation, la santé et les infrastructures essentielles.

Le Parlement a demandé des réponses humanitaires plus efficaces grâce à la **valorisation du lien** entre l'aide humanitaire, le développement et la recherche de la paix, à la décentralisation de l'aide et à des mesures d'anticipation. Il a invité la Commission à i) tenir son engagement de consacrer au moins 25% de son financement humanitaire aux acteurs locaux d'ici à 2027; ii) accorder la priorité, dans le prochain CFP, au financement pluriannuel de la prévention des conflits et de l'édification de la paix; iii) faire le nécessaire pour préserver les investissements dans la prévention, les mesures d'anticipation et la préparation aux catastrophes afin d'atténuer l'effet des crises sur les populations et les systèmes.

Enfin, 25 ans après la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies, le Parlement a demandé une **prise en compte systématique de la dimension de genre** dans les questions liées à l'aide humanitaire. Il a demandé à la Commission et au SEAE de continuer à faire de la promotion de l'égalité de genre et des droits et de l'autonomisation des femmes une priorité dans l'ensemble de l'action extérieure de l'Union. La priorité devrait être accordée à la mise en œuvre du programme sur les femmes, la paix et la sécurité.

